

DÉBITS DE BOISSONS

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

ET CONDITIONS A RESPECTER

POUR L'OUVERTURE, LA MUTATION, LA TRANSLATION OU LE TRANSFERT D'UN DÉBIT DE BOISSONS

maj 12 06 19



Licences	À consommer sur place (bar, discothèque)	Restaurant	À emporter (Epicerie, Supermarché, caviste)
Boissons			
Groupe 1 : boissons sans alcool	Vente libre Pas de déclaration en mairie	Vente libre Pas de déclaration en mairie	Vente libre Pas de déclaration en mairie
Groupe 3 (Vins, cidres, apéritifs à base de vin, crèmes, liqueurs)	Licence III (ou licence restreinte) <small>soumis à quota</small> !	Petite licence restaurant	Petite licence à emporter
	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre d'identité en cours de validité ● Permis d'exploitation en cours de validité ● Déclaration préalable en mairie (délai de 15 jours avant l'ouverture) sur Cerfa n° 11542*05. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre d'identité en cours de validité ● Permis d'exploitation en cours de validité ● Déclaration préalable en mairie (délai de 15 jours avant l'ouverture) sur Cerfa n° 11542*05. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre d'identité en cours de validité ● Déclaration préalable en mairie (délai de 15 jours avant l'ouverture) sur Cerfa n° 11542*05. <p>Pas de permis d'exploitation, sauf en cas d'ouverture tardive (Permis de vente de boissons alcooliques la nuit).</p>
Groupes 4 et 5 Rhum et alcool distillé et toute autres boissons alcooliques	Licence IV (ou grande licence) <small>soumis à quota</small> !	Licence restaurant	Licence à emporter
	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre d'identité en cours de validité ● Certificat de non fermeture de - 3 mois, délivré par le commissariat. ● Permis d'exploitation en cours de validité ● Déclaration préalable en mairie (délai de 15 jours avant l'ouverture) sur Cerfa n° 11542*05. ● Preuve de l'achat de la licence. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre d'identité en cours de validité ● Permis d'exploitation en cours de validité ● Déclaration préalable en mairie (délai de 15 jours avant l'ouverture) sur Cerfa n° 11542*05. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre d'identité en cours de validité ● Déclaration préalable en mairie (délai de 15 jours avant l'ouverture) sur Cerfa n° 11542*05. <p>Pas de permis d'exploitation, sauf en cas d'ouverture tardive (Permis de vente de boissons alcooliques la nuit).</p>

IMPORTANT !

En cas de mutation ou de translation, afin de pouvoir vous délivrer le récépissé de dépôt, il est indispensable de connaître le nom de l'ancien gérant et de l'ancien propriétaire, ainsi que le nom et l'adresse de l'ancien établissement !

MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Pour effectuer votre déclaration, vous devez impérativement **remplir le cerfa** que vous trouverez sur le site de la ville :
<http://www.montreuil.fr/demarches/professionnels/>

et prendre un rendez-vous par mail à l'adresse suivante :

licences.syndicats@montreuil.fr

Vous serez recontacté dans les 48 heures par mail !

Pour toute question complémentaire, rendez-vous sur : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/>

Ou contacter :

Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie : 01.44.94.19.94

Union des Professionnels et des Industries de l'Hôtellerie 01.53.63.11.70